



Problème de voisinage

Par **Alias_34**, le **17/02/2023** à **22:11**

Bonjour,

Résidence neuve de 2021. Ma voisine a l'appartement au-dessus du mien. Ma voisine passe l'aspirateur et à chaque fois cela fait un bruit qui râcle et qui devient vite irritant. Alors, une fois ça passe mais elle peut le passer jusqu'à 6 fois par jour et ce jusqu'à 22h.

Ma soirée d'hier : A partir de 20h, l'heure où elle est rentrée, bruit de pas lourd sur toute la longueur de l'appartement et des aller-retour (ma télévision avec le son à 30 ne couvre pas le bruit, on dirait que le choc passe par les murs). Aspirateur à 20h30 et 21h30. Samedi dernier 6 fois d'aspirateur dans la journée et dimanche 3 fois. Le 25 décembre de 10 à 13h, 4 fois. Mes invités n'ont guère apprécié. Toute communication est impossible et le syndic absent (un nouveau syndic remplacera l'autre courant juin). Cela fait un an que je lutte, m'énerve et là je n'en peux plus.

Historique : J'ai passé 3 ou 4 mois à endurer aspirateur, tirage de meubles tous les matins, chute d'objets qui roulent et traversent l'appartement, en semaine à 7h et le week-end à 8h. J'ai sonné chez elle une dizaine de fois, elle ne m'a jamais ouvert. (Son astuce, je n'ouvre pas comme ça je peux dire que ce n'est pas moi). Mot dans la boîte aux lettres et autres. J'ai piqué un coup de gueule dans son couloir un matin, ses voisins sont sortis, elle non. Elle m'a téléphoné le soir en me disant qu'elle pensait que cela n'était pas pour elle... euh !!!!. Le problème du matin a été résolu, en revanche, il est devenu le problème du soir jusqu'à 23h30... je montais sonner, personne n'ouvrait en revanche la plage horaire était réduite par 30mn. Si ça c'est pas du foutage de gueule.

Fin Décembre, Je l'ai croisé aux boîtes aux lettres et avec le numéro sur sa boîte, j'ai su qui c'était. Bien sûr, j'ai engagé la conversation sur le bruit. Réponse « c'est pas moi » suivi d'une discussion stérile. J'ai pris énormément sur moi en restant diplomate et je ai invité à passer chez moi pour écouter les enregistrements des nuisances sonores que j'ai effectué. Elle m'a dit oui mais étant absente pendant les vacances de fins d'année, ce sera au mois de janvier. L'absente a réussi à passer 4 fois l'aspirateur pendant mon repas de Noël...et je l'attends

toujours... et je profite toujours des nuisances sonores.

Que puis-je faire pour retrouver la tranquillité de mes soirées et mes week-ends... est ce que je peux faire passer ça pour des nuisances diurnes, vu leur récurrence ?

Merci

Par **yapasdequoi**, le **18/02/2023** à **09:15**

Bonjour,

Les démarches légales sont indiquées sur cette page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

Par **Karpov11**, le **18/02/2023** à **09:26**

Bonjour,

En complément, si vous envoyez, dans un premier temps, une lettre simple, vous pouvez l'écrire sur le fondement de l'article R 1334.31 du Code de la santé publique qui dispose :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Cordialement

Par **oyster**, le **18/02/2023** à **10:46**

Bonjour,

Le syndic peut intervenir par courrier uniquement vers le copropriétaire pour un résultat très incertain ,et, les" démarches légales ne peuvent faire cesser un manque d'isolation.

"J'ai invité à passer chez moi ,elle m'a dit oui": ce qui permet avant tout de prendre connaissance avant de venir au fait que l'immeuble est bruyant ,et, d'arrondir les angles pour ne pas lui imputer l'ensemble des nuisances amenant à une absence de début de solution.

Je ne suis pas certain que lui faire écouter l'enregistrement des nuisances sonores représente la meilleure façon de la convaincre ,mais une discussion apaisée 😊 est nécessaire pour obtenir un effort de sa part .

Tout est possible !...

Par **Tigrou76**, le **26/08/2023 à 12:25**

Bonjour,

La mise en place d'une clôture sur un terrain arpenté mais non borné est-il possible ?

Le fait de ne pas informer son voisin sur la nature des matériaux utilisés pour la clôture est-il répréhensible ?

Si le voisin émet un avis défavorable sur le choix des matériaux utilisés, peut-il m'obliger à démonter la clôture en question ?

Merci de vos réponses.

Bien cordialement,

Dominique BOUFFARD

Par **yapasdequoi**, le **26/08/2023 à 12:27**

Bonjour,

Vous devez créer votre propre sujet.

Par **Cousinnestor**, le **26/08/2023 à 13:45**

Hello !

Oui, non et non. A développer dans votre propre discussion Dominiique Tigrou.

A+